

Lundi 19 août 2024 19:14

Presse Océan

Un Nantais contacte 1 606 fois son ex-compagne en une semaine



Le prévenu a aussi mis le feu à la sonnette de la victime. © Photo illustration AFP

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Nantes

boncoinbzh56@gmail.com Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Additi Multimedia pour recevoir les newsletters sélectionnées. En savoir plus

Publicité

Publicité

L'homme de 44 ans a envoyé 962 sms et passé 644 appels vocaux entre le 10 et le 17 août 2024 à son ex-compagne pour la menacer de mort. Il a été condamné à huit mois de prison ferme pour harcèlement.

Une semaine en enfer.

L'ex-compagne d'un Nantais de 44 ans a vécu un véritable calvaire du 10 au 17 août 2024. Pendant sept jours, elle a reçu 644 appels vocaux et 962 sms de la part de son ancien compagnon. On retrouve, parmi tous les messages, des menaces de mort du type « Je vais te mettre mon gun dans la bouche » ; « Je vais te jeter dans la Loire », mais aussi des photos de lui avec une arme ou des chantages au suicide.

Condamné pour le harcèlement d'une autre conjointe... en mars 2024

Des faits qui sont stoppés le 17 août lorsque le prévenu est interpellé et placé en garde à vue. Les policiers découvrent alors un passé judiciaire riche, notamment en matière de violences conjugales. « Les victimes s'accroissent, les mots sont crus. Il n'a aucune limite à son comportement », a regretté le ministère public, qui fait allusion aux trois condamnations sur son casier judiciaire pour des faits de même nature, dont la dernière date de mars 2024. Il avait alors écopé de huit mois de prison avec sursis pour avoir harcelé une autre compagne.

« Mes relations sont chaotiques. J'ai sombré dans l'alcool et la cocaïne. Pourtant, je suis suivi depuis un an mais j'ai un problème lié à l'abandon depuis mon enfance », s'est-il défendu. « Il ne gère pas sa frustration », a reconnu son avocat, qui a pourtant vu quelques motifs d'espoir dans le

Exprimez-vous ! 30

Débat. Le Smic à 1 600 € : pour ou contre ?

L'info en continu

Un Nantais contacte 1 606 fois...

19/08/24 - 19:14

JO 2024. Jean-Philippe...

19/08/24 - 18:37

Pour régler ses comptes, il la...

19/08/24 - 18:36

Cheerleading : les champions de...

19/08/24 - 18:04

Deux fugueuses de 15 ans volent...

19/08/24 - 17:53

Toute l'info en continu

a aussi toujours respecté ses obligations », a-t-il indiqué, en précisant qu'il avait un emploi lui permettant « de se maintenir socialement et de mettre en œuvre son suivi psychologique ». Le prévenu a également envoyé des messages d'excuses parmi les centaines de sms reçus par la plaignante.

Un bracelet électronique

Le tribunal l'a condamné pour harcèlement à huit mois de prison ferme et a révoqué trois mois de son précédent sursis. Cette peine de 11 mois sera effectuée dans le cadre d'une détention à domicile sous surveillance électronique dont les modalités seront fixées par le juge d'application des peines. Il a, en outre, interdiction de contacter la victime pendant trois ans et de paraître à son domicile ou à son travail. Il devra également rembourser la sonnette qu'il a brûlée durant la même semaine.

Jean-Marie Cornuaille Presse-Océan

Retrouvez d'autres actus sur la commune de :

Nantes

Donnez votre avis 

Presse Océan

> Abonnez-vous

> Acheter le journal du jour



Les avis des internautes

* Votre commentaire...

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de **la politique de données personnelles**.

Envoyer

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi Multimedia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Additi Multimedia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus**

Publicité

Infos les + lues

Infos les + commentées

N°1 **Un casse bélier dans une entreprise près du Zénith de...**

N°2 **Il utilise de l'essence et se brûle : un homme de...**

N°3 **Au sud de Nantes, un accident impliquant trois véhicules...**

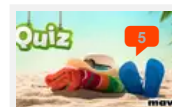
N°4 **« Je les ai vus en passant à vélo » : le trafic...**

N°5 **Près de Nantes, 3 500 € d'articles volés dans les...**

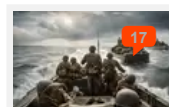
Quiz et jeux



[QUIZ] Jeux Olympiques 2024



Quiz. Le quiz de l'été



Quiz Seconde Guerre Mondiale

Publicité

Publicité

RUBRIQUES SITE MAVILLE

Accueil	Jeux
Info	Shopping
Sport	Météo
Restaurants	Pratique
Cinéma	Bons plans du jour
Sorties	

- Devenez annonceur
- Cookies
- Données personnelles
- Mentions légales
- Plan du site
- Contact
- Modifier le consentement

SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France Auto
Ouest-France Immo
Ouest-France Emploi
Ouest-France Solidarité

Comparateur Assurances
Infocale
Bons plans Ouest-France
Commerces Ouest-France
Comparateur de produits
Codes promo

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Lorient Marseille Montpellier Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours Vannes
Challans Cholet La Baule La Roche sur Yon Laval Les Herbiers Les Sables d'Olonne Saint Gilles Croix de Vie Saint-Nazaire Saumur



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

maville

par

ouest
france 

© Copyright maville.com | WEB66

